



Chers amis

A la veille de l'ouverture générale, nous pouvons faire le bilan de nos trois principales espèces d'ongulés du département.

Le chevreuil, qui avait marqué le pas il y a quelques saisons, semble revenir à des densités à la hausse, même si certains territoires pourraient accueillir des populations plus importantes. En effet, dans certaines zones, une meilleure gestion de cette espèce bénéficierait à l'accroissement « du plus petit de nos grands gibiers... ». Maintenons nos efforts, ils seront récompensés.

Le cerf, semble avoir atteint un haut niveau de population. Réparti inégalement sur notre département, sa présence ne doit être permise que sur les secteurs possibles, en accord avec le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Le biotope du cerf doit rester les massifs forestiers importants; dans les secteurs de grande plaine, les petits îlots forestiers ne doivent pas devenir des réserves à cerfs. Les dégâts agricoles (à peu près contenus jusqu'à présent pour cette espèce) exploseraient dangereusement, au détriment des relations chasseurs/agriculteurs...

Le sanglier, la fameuse bête noire qui attise les passions les plus virulentes, se porte bien. Trop bien même pour certains et il faut aujourd'hui prouver que le chasseur responsable peut aussi gérer l'abondance. Il faut rappeler l'intérêt d'un prélèvement dans toutes les classes d'âge et de sexe. C'est primordial si nous voulons arriver à stabiliser l'accroissement, les enjeux qui découleraient d'une « non-maitrise » seraient dramatiques pour notre département.

Le quatrième SDGC est en phase de réflexions entre l'ensemble des parties prenantes et nous pourrions revenir plus en détail dans un prochain N° lorsque le schéma aura été signé par le Préfet. Sa prochaine application est prévue pour la saison de chasse 2024-2025.

L'ouverture générale se profile donc et le maître mot cette saison est "REALISATION". Je souhaite vivement que les chasseurs de grand gibier de Loir-et-Cher puissent être montrés en exemple pour leurs actions diverses en faveur de la chasse départementale, un bon taux de réalisation des plans de chasse sera notamment une des façons de se distinguer.

Sans doute les méthodes de chasse comme la « traque-affût » participent activement à cette réussite. **Je vous invite donc à venir la découvrir lors de notre AG le 25 septembre à Villeny...**

Dans cette attente, belle et bonne saison (en toute sécurité bien sûr...)

A très vite !

Philippe LAVALLART, Président ADCGG 41

## CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ADCGG 41

**L'assemblée générale de l'ADCGG41 se tiendra**

**le LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 18H**

**Mairie de Villeny (41)**

### Ordre du jour

**Rapport moral et d'activité de l'Association**

**Rapport financier**

**Evolution du Conseil d'Administration**

**Remise des diplômes du Brevet Grand Gibier**

**Questions diverses**

**L'Assemblée Générale sera suivie à 19h**

**d'une présentation de la méthode de chasse**

**« *TRAQUE - AFFÛT* »**

**par Florian Gasparini, Administrateur ADCGG41**

**Un pot de l'amitié, offert par le GIC du Cosson,  
clôturera la soirée**



Un magnifique grand cerf réalisé par le sculpteur animalier tou-rangeau **Pierre-Jean Chabert**, trône dans les jardins de l'Hôtel « Fleur de Loire » à Blois... Du grand art ! Bravo l'artiste...

## Retour de la chevrotine ??

À la suite du projet d'étendre la possibilité d'utiliser la chevrotine dans « **les zones de forte densité végétale ou des secteurs à densité importante en matière d'infrastructures ou de constructions** », l'ANCGG tient à exprimer ses plus extrêmes réserves envers cette extension, qui constitue une régression alarmante en matière de sécurité, de respect de l'animal et d'image de la chasse. Cette munition cumule une forte dangerosité pour l'homme et une efficacité très limitée pour le gibier qui ont été constamment dénoncées par de nombreuses études effectuées entre autres par l'ANCGG, l'UNUCR et l'Office national de la chasse.

Le tir de cette munition serait permis, **dans les zones où la visibilité est la plus réduite et celles où les effets de la dispersion des projectiles ou des ricochets sont les plus dangereux**. Chacun des 21 grains de cette munition constitue un danger avéré pour l'homme, les infrastructures ou les constructions, soit un risque multiplié par 21 par rapport au tir d'un projectile unique. La définition précise de ces zones et des critères qui y seront associés constituera, de surcroît, des risques évidents de contentieux.

L'accord signé entre la FNC et les organisations professionnelles agricoles envisage de porter à 20 mètres la distance maximum de tir à chevrotine, alors que cette munition présente des limites avérées en matière d'efficacité. Il suffit de rappeler les conclusions de l'expertise effectuée en 2014 par la FDC des Landes: **«Au-delà de 15 mètres, la vitesse et la puissance relictuelles de ce type de munitions altèrent son intérêt légal** ». Tout usage au-delà de cette limite constituerait une atteinte aux valeurs et à l'image de la chasse française ... Il est utile de rappeler par ailleurs que cette munition reste interdite dans la quasi-totalité des pays d'Europe, y compris ceux qui présentent des zones de végétation très denses telles que maquis ou garrigues.

Communiqué ANCGG – 31 août 2023

## BROCARDS DE FIN DE SAISON

Nombreux sont les brocards tirés en fin de saison avec les bois en velours... Nous ne rentrerons ici pas dans la polémique du « c'est bien, c'est mal »... Nous laissons ça pour vos discussions au coin du feu !

Cependant, de nombreux chasseurs restent impuissant pour préparer ces trophées, car même bien protégés, les bois en velours « fait maison » finissent le plus souvent par tomber en lambeau au bout de quelques années.

Plusieurs membres de l'ADCGG41 se questionnant sur le sujet, voici en quelques vues, ce qui est possible de faire, très facilement, avec un peu de brou de noix pour colorer les bois.

Lorsque les velours sont bien avancés, que vous sentez déjà sous les doigts les perlures des merrains, et des meules, pourquoi ne pas forcer la nature et enlever les velours (ça part très facilement)...

Les trophées après cuisson, sans les velours, les cranes blanchis et bien secs. Les bois sont blanc.



Délicatement avec un petit pinceau, un peu de coton, du papier absorbant, déposer des petites couches de brou de noix sur les bois. D'une manière plus intense à la base des bois que sur les bouts des andouillers que l'on laissera volontairement très clair, de couleur crème. Passez du papier de verre ou du stoch brite sur les meules, les perlures et le bout des andouillers.

Il ne vous reste plus qu'à accrocher vos trophées...



## Brevet Grand Gibier 2023

Avec 8 nouveaux brevetés, le Brevet Grand Gibier 2023 a encore été un beau succès pour nos participants...

La première séance à La Maison du Cerf puis un enchaînement de 10 séances en Visio, suivi de la diffusion d'un module de formation sonorisé par un « expert » de l'ANCGG ont permis aux candidats une très bonne préparation. Une ultime sortie en forêt a permis la reconnaissance « in situ » des principales essences forestières et de visualiser sur le terrain, les principaux termes que peut employer un exploitant forestier lors d'un échange avec un chasseur... Félicitations à tous les candidats et à notre major de promotion Guénoilé Francillon !

Renseignements auprès des nouveaux responsables du Brevet : Florent GASPARIINI / Guénoilé FRANCILLON :

adcgg41@outlook.fr



Heureuse initiative que celle de Florent Gasparini (Administrateur ADCGG 41).

Responsable d'un nouveau territoire de chasse sur le 41 et qui sera chassé uniquement en **traque-affût**, il a demandé à ses 15 « partenaires » d'être en possession du Brevet Grand Gibier. Le voici entouré de 4 nouveaux brevetés de la promotion 2023, membres de son équipe de chasse...

La saison commencera donc avec 14 des 15 partenaires en possession du Brevet.

Le 15ème est déjà inscrit pour l'an prochain !

**Une belle initiative à reproduire ...**



## Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant aux séances de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrons à l'aide de quelques photos, dans chaque N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4 (plusieurs bonnes réponses possibles par question)

1) Dans la voie du cerf, un équipage doit pouvoir découpler des chiens créancés, au nombre minimum de :

- A) 10    B) 20    C) 30    D) 40    E) 50



2) Qui peut être à l'initiative d' une battue administrative ?

- A) Le PDT de la Fédération des Chasseurs  
 B) Le Maire de la commune concernée  
 C) Le lieutenant de louveterie  
 D) Le Préfet



3) Lors des Honneurs à un cerf mâle, l'extrémité cassée de la brisée de « prise de possession » doit être

- A) Orientée vers la tête  
 B) Orientée vers l'arrière



Eric POITVIN (né en 1961) - Cerf mort - Photographie - 225 x 270 mm - Inv. 007 48

## Agenda

**24 septembre 2023** Ouverture générale de la chasse

**25 septembre 2023** AG de l'ADCGG41 à la Maison du Cerf (41 Villeny)

**30 novembre 2023**, Retour du bilan intermédiaire sangliers.

**24 et 25 mai 2023**, Journées Nationales ANCGG dans le Cher

## GAME FAIR 2023

Encore un énorme succès populaire pour ce qui est devenu LE SALON incontournable de la Chasse en France (voire en Europe !)

80 000 visiteurs ont parcouru les nombreuses allées, où plus de 500 exposants avaient pris place. Parmi ces exposants, il n'aura échappé à personne, le magnifique stand de l'ANCGG, avec une exposition remarquable des « plus beaux cerfs » de France !

Un grand bravo à ceux qui ont récupéré, acheminé, accroché ces trophées...

Les commentaires, tous positifs des visiteurs, ne pouvaient que ravir les organisateurs d'une telle exposition...



## SOUVENIRS D'ETE

Si pour certains l'été est synonyme d'envois de cartes postales, pour d'autres c'est la possibilité des fameux « tirs de récolte » sur les brocards... Quelques clichés sont parvenus à la rédaction !



Lors d'un séjour en Bretagne, votre Président a pu féliciter l'**heureux chasseur à l'arc**, qui venait de prélever la veille cet extraordinaire trophée !!



C'est en Sologne, qu'Olivier, a pu prélever, **lui aussi avec son arc**, cette splendide tête bizarre... Sans doute, le trophée d'une vie !

## TIR DE LA GRENAILLE DE PLOMB ET ZONE HUMIDE...

En tant que chasseur responsable, il ne vous aura pas échappé que le port et l'usage de la grenaille de plomb sont strictement interdits depuis le 15 février 2023 dans une zone humide ou à moins de 100m de celle-ci (mer, Domaine Public Maritime, marais non asséchés, fleuves, canaux, rivières, réservoirs, lacs, étangs, plan d'eau,...)

Si pour l'instant le chasseur de grand gibier, utilisant une munition à projectile unique (une balle !) n'est pas encore concerné, qu'en sera-t-il demain ? Les textes européens ne devraient pas tarder d'évoluer dans ce sens. N'hésitez pas à vous prémunir dès à présent des munitions « sans plomb » existantes sur le marché et à remplir vos fiches de tir pour l'enquête munitions. Ces enseignements seront précieux.

Attention, si la réglementation en vigueur évoluait vers l'autorisation de la chevrotine dans certains territoires pour le tir du sanglier ou du tir de la grenaille pour la chasse du chevreuil, il est bien évident que l'interdiction de l'usage du « plomb » s'appliquerait aussi en pareil circonstance... **à suivre avec attention ..**



Réponses au  
quizz **Brevet**  
**Grand Gibier p3**

1 / C

2 / B et D 3 / A

ADCGG41  
Président  
Philippe LAVALLART  
40 Grande Rue  
41 500 Lestiu  
Téléphone 06 08 10 10 24  
philippe.lavallart@agglopolys.fr



Retrouvez nous sur le Web [www.ancgg.org/ad41](http://www.ancgg.org/ad41)

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

**Adhésion pour l'année 2023 à l'association ADCGG 41 .....20 €**

**Adhésion 2023 ADCGG 41 + abonnement à la revue Grande Faune.....55 €**

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

**Trésorier : Bernard MEZIERES**, 63 rue Masséna 45240 La Ferté Saint Aubin 0607704086 mezieresbernard@yahoo.fr